

# **Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 25 mai 2011**



# Sommaire

<b>Rappel des modalités de convocation</b>	<b>p. 03</b>
<b>Ordre du jour</b>	<b>p. 04</b>
<b>Rapport du Conseil d'Administration (exposé des motifs)</b>	<b>p. 05</b>
<b>Texte des résolutions proposées</b>	<b>p. 07</b>
<b>Autre(s) projet(s) de résolution(s) déposé(s)</b>	<b>p. 10</b>
<b>Exposé sommaire sur la situation du Groupe</b>	<b>p. 11</b>
<b>Tableau des résultats financiers</b>	<b>p. 14</b>
<b>Composition du Conseil d'Administration</b>	<b>p. 15</b>
<b>Renseignements sur le ou les candidat(s) au Conseil</b>	<b>p. 17</b>
<b>Renseignements sur les Commissaires aux comptes pressentis</b>	<b>p. 18</b>
<b>Comment participer à l'Assemblée Générale</b>	<b>p. 20</b>
<b>Utilisation du formulaire de vote</b>	<b>p. 22</b>
<b>Demande d'envoi de documents et renseignements légaux</b>	<b>p. 23</b>

---

## **Modalités d'accès**

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 mai 2011 se tiendra au siège social 135, rue du Fossé Blanc à Gennevilliers (92230). Une signalétique depuis l'entrée vous guidera vers le lieu de réunion.

L'entrée en séance est fixée à 11 heures 30. Les participants seront accueillis à compter de 11 heures.

Il est rappelé que tout actionnaire devra justifier de sa qualité et de son identité lors des formalités d'enregistrement (cf. page 20 et suivantes).

## **Rappel des modalités de convocation**

art. L 225-105, al. 2 et R 225-71 à R 225-73 du Code de commerce

Le Conseil d'Administration réuni le 4 avril 2011 a examiné les informations économiques et financières et a arrêté les comptes annuels et consolidés ainsi que son Rapport Annuel.

Le Rapport Annuel est disponible depuis le 8 avril 2011 sur le site [www.euronext.com](http://www.euronext.com) sous la rubrique NYSE Alternext de même que sur le site de l'émetteur à l'adresse suivante :

[http://www.technicinephot.com/site\\_institutionnel/Company.aspx](http://www.technicinephot.com/site_institutionnel/Company.aspx)

Il peut être téléchargé au format « pdf ».

**Il est précisé que les comptes sociaux et consolidés ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes sont publiés en annexe du Rapport Annuel.**

L'avis de réunion valant avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires du vendredi 8 avril 2011 (parution n° 42).

L'avis de convocation a été inséré dans LES AFFICHES PARISIENNES (92), journal habilité à recevoir les annonces légales (numéro des 5 et 6 mai 2011) et répété au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires du vendredi 6 mai 2011 (parution n° 54).

Des convocations individuelles ont été adressées aux actionnaires titulaires de titres nominatifs de même aux Commissaires aux comptes et aux représentants du Comité d'Entreprise.

## ORDRE DU JOUR

art. R 225-81, 1° du Code de commerce

Mesdames et Messieurs les actionnaires de TECHNILINE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social le mercredi 25 mai 2011 à 11 heures 30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant et de statuer sur le projet de résolutions ci-après présenté par le Conseil d'Administration :

- Présentation du rapport du Conseil d'Administration incluant le rapport de gestion du Groupe,
- Présentation des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de l'exercice et sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice 2010 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2010,
- Affectation du résultat de l'exercice 2010,
- Approbation des conventions et engagements réglementés,
- Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code général des impôts,
- Attribution de jetons de présence au conseil d'administration,
- Constatation de l'expiration du mandat d'Administrateur de M. Emmanuel SANTIAGO – proposition de renouvellement,
- Constatation de l'expiration du mandat d'Administrateur de M. Nicolas MARTINEAU – proposition de renouvellement,
- Constatation de l'expiration du mandat d'Administrateur de la Société PERFECTIS PRIVATE EQUITY – proposition de renouvellement,
- Constatation de l'expiration du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société CONSTANTIN ASSOCIÉS et nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire,
- Constatation de l'expiration du mandat de Commissaire aux comptes suppléant du Cabinet CISANE et nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant,
- Constatation de la démission de M. Gilles LE CORRE de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire et de l'accession de plein droit de la Société 2 ET 2 AUDIT au mandat de Commissaire aux comptes titulaire,
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant pour succéder à la Société 2 ET 2 AUDIT,
- Délégation de pouvoirs,
- Questions diverses s'il y a lieu.

## **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE PROJET DE RESOLUTIONS**

art. L 225-115, 3° du Code de commerce

### ***Approbation des comptes sociaux annuels, affectation du résultat de l'exercice 2010 (1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> résolutions)***

Au vu des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale est appelée à approuver :

- les comptes annuels avec un compte de résultat qui fait ressortir pour l'exercice 2010 une perte de (89.690) euros,
- et les comptes consolidés de l'exercice 2010 dont les principaux éléments figurent dans le présent document.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter en totalité la perte par imputation sur le poste « autres réserves ».

### ***Conventions réglementées (4<sup>ème</sup> résolution)***

Les Commissaires aux comptes ont établi un rapport spécial en application de la norme CNCC n° 5-103, §-25.

L'Assemblée Générale est appelée à statuer sur ce rapport, lequel précise d'une part que les Commissaires aux comptes n'ont été avisé d'aucune convention nouvelle et fait état d'autre part des conventions conclues au titre d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2010.

### ***Approbation des dépenses visées par l'article 39-4 du C.G.I. (5<sup>ème</sup> résolution)***

Il sera demandé à l'Assemblée Générale de pendre acte du montant des dépenses et charges qualifiées de somptuaires par le Code général des impôts (art. 39-4), d'approuver ces dépenses et le montant de l'impôt correspondant.

### ***Attribution de jetons de présence au Conseil d'Administration (6<sup>ème</sup> résolution)***

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'allouer au Conseil d'Administration la somme globale de 12.000 euros à titre de jetons de présence pour l'exercice 2010. Il est précisé que ce montant entre intégralement dans la limite de déduction de l'assiette de l'IS.

Conformément à l'article R 225-33 du Code de commerce, il reviendra au Conseil de répartir librement entre ses membres la somme globale effectivement allouée par la collectivité des actionnaires.

### ***Renouvellement du mandat de trois administrateurs (7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> résolutions)***

Chacun des trois administrateurs dont le mandat arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ont sollicité le renouvellement de leur mandat.

Ainsi, le Conseil d'Administration propose-t-il au suffrage de la collectivité des actionnaires le renouvellement du mandat respectif de la Société PERFECTIS PRIVATE

EQUITY représentée par M. Gabriel FOSSORIER, Monsieur Nicolas MARTINEAU et Monsieur Emmanuel SANTIAGO.

Chacun desdits mandats serait renouvelé pour une durée de six années laquelle expirerait à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et qui serait tenue au plus tard dans l'année 2017.

***Nomination de nouveaux Commissaires aux comptes titulaires et Suppléants (10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> résolutions)***

La mission de la Société CONSTANTIN ASSOCIÉS, Commissaire aux comptes titulaire, de même que la mission du cabinet CISANE, Commissaire aux comptes suppléant prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration propose la candidature d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire et d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant qui seraient nommés pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Par ailleurs, compte tenu de la démission de Monsieur Gilles LE CORRE, Commissaire aux comptes titulaire, pour convenance personnelle à l'issue de la prochaine Assemblée Générale, il est demandé à la collectivité des actionnaires de :

- constater, conformément aux dispositions de l'article L 823-1, al. 3 du Code de commerce, l'accession de plein droit de la Société 2 ET 2 AUDIT, Commissaire aux comptes suppléant, au mandat de Commissaire aux comptes titulaire pour la durée en restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014,
- et nommer un nouveau Commissaire aux comptes suppléant pour succéder à la Société 2 ET 2 AUDIT pour la durée en restant à courir dudit mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Conformément aux dispositions de l'article L 621-22 du Code monétaire et financier, les Commissaires aux comptes pressentis se doivent, chacun pour ce qui les concerne, d'informer l'AMF de ces propositions de nomination.

Les observations éventuelles formulées par l'AMF seront portées à la connaissance de l'Assemblée Générale.

***Délégation de pouvoirs (14<sup>ème</sup> résolution)***

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée.

## PROJET DE RESOLUTIONS

art. L 225-115, 3° du Code de commerce

**Première résolution** (*Approbation des comptes sociaux annuels de l'exercice 2010 et quitus aux administrateurs*). — L'Assemblée Générale, connaissance prise :

- du rapport du Conseil d'Administration,
- du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels,

approuve les comptes annuels de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils sont présentés et faisant ressortir une perte de (89.690) euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs en fonction quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

**Deuxième résolution** (*Approbation des comptes consolidés*). — L'Assemblée Générale, connaissance prise :

- du rapport du Conseil d'Administration incluant le rapport de gestion du Groupe ;
- et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et clos le 31 décembre 2010 se soldant par un résultat net consolidé négatif pour (923.251) euros et établis conformément aux dispositions des articles L 357-1 et suivants du Code de commerce, tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

**Troisième résolution** (*Affectation du résultat de l'exercice 2010*). — L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter en totalité la perte de l'exercice ressortant à (89.690) euros par imputation sur le poste « autres réserves ».

Enfin, et pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte du montant des dividendes distribués, intégralement éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts (pour les personnes physiques), au titre des trois exercices précédents :

	2007 01/01/07 – 31/12/07	2008 01/01/08 – 31/12/08	2009 01/01/09 – 31/12/09
Dividende par action	0,08 €	Néant	Néant

**Quatrième résolution** (*Conventions et engagements réglementés*). — L'Assemblée Générale connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes prévu à l'article L 225-40 du Code de commerce :

- constate qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2010,
- et prend acte des informations relatives aux conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

**Cinquième résolution** (*Dépenses visées par l'article 39-4 du Code général des impôts*). — L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration statuant en application des dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, prend acte du montant des dépenses et des charges visées par l'article 39-4 du Code général des impôts et du montant de l'impôt correspondant, et approuve ces dépenses et charges.

**Sixième résolution** (*Attribution de jetons de présence*). — L'Assemblée Générale, fixe le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice 2010 à la somme de 12.000,00 euros, à répartir entre ses membres.

**Septième résolution** (*Constatation de l'expiration du mandat d'Administrateur de M. Emmanuel SANTIAGO – proposition de renouvellement*) — L'Assemblée Générale :

- constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Emmanuel SANTIAGO vient à expiration ce jour,
- et connaissance prise du souhait exprimé par ce dernier de voir sa candidature être soumise aux suffrages des actionnaires,

le renouvelle pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé.

**Huitième résolution** (*Constatation de l'expiration du mandat d'Administrateur de M. Nicolas MARTINEAU – proposition de renouvellement*) — L'Assemblée Générale :

- constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas MARTINEAU vient à expiration ce jour,
- et connaissance prise du souhait exprimé par ce dernier de voir sa candidature être soumise aux suffrages des actionnaires,

le renouvelle pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé.

**Neuvième résolution** (*Constatation de l'expiration du mandat d'Administrateur de la Société PERFECTIS PRIVATE EQUITY – proposition de renouvellement*) — L'Assemblée Générale :

- constatant que le mandat d'administrateur de la Société PERFECTIS PRIVATE EQUITY (430.312.512 R.C.S. PARIS) représentée par Monsieur Gabriel FOSSORIER en qualité de représentant permanent vient à expiration ce jour,
- et connaissance prise du souhait exprimé par cette dernière de voir sa candidature être soumise aux suffrages des actionnaires,

la renouvelle pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé.

**Dixième résolution** (*Constatation de l'expiration du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société CONSTANTIN ASSOCIÉS et nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire*) — L'Assemblée Générale :

- constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société CONSTANTIN ASSOCIÉS vient à expiration ce jour,
- connaissance prise de la candidature formulée par ARPÈGE AUDITEURS LAURENT DHERBEY ET ASSOCIÉS sur proposition du Conseil d'Administration,
- et après avoir pris acte de l'absence d'observation de l'AMF (*ou le cas échéant « des observations formulées par l'AMF »*),

nomme pour lui succéder, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

la Société ARPÈGE AUDITEURS LAURENT DHERBEY ET ASSOCIÉS (nom commercial ARPÈGE AUDITEURS LDA) dont le siège social est situé Parc d'Affaires Edonia, rue de la terre Victoria, bâtiment C, CS 46869 – 35768 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX, immatriculée au R.C.S. de RENNES sous le n° 523.509.982, représentée par M. Marc DHERBEY.

**Onzième résolution** (*Constatation de l'expiration du mandat de Commissaire aux comptes suppléant du Cabinet CISANE et nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant*) — L'Assemblée Générale :

- constatant que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant du Cabinet CISANE vient à expiration ce jour,
- connaissance prise de la candidature formulée par la Société SOLIS - L & M DHERBEY ET ASSOCIÉS sur proposition du Conseil d'Administration,
- et après avoir pris acte de l'absence d'observation de l'AMF (*ou le cas échéant* « des observations formulées par l'AMF »),

nomme pour lui succéder, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant et pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

la Société SOLIS - L & M DHERBEY ET ASSOCIÉS dont le siège social est situé Parc d'Affaires Edonia, rue de la terre Victoria, bâtiment C, CS 46869 – 35768 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX, immatriculée au R.C.S. de RENNES sous le n° 351.182.647, représentée par M. Laurent DHERBEY.

**Douzième résolution** (*Constatation de la démission de M. Gilles LE CORRE de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire et de l'accession de plein droit de la Société 2 ET 2 AUDIT au mandat de Commissaire aux comptes titulaire*) — L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Gilles LE CORRE de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire prenant effet à l'issue de la présente Assemblée Générale, constate, conformément aux dispositions de l'article L 823-1, al. 3 du Code de commerce, l'accession de plein droit de la Société 2 ET 2 AUDIT, Commissaire aux comptes suppléant, au mandat de Commissaire aux comptes titulaire pour la durée en restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

**Treizième résolution** (*Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant pour succéder à la Société 2 ET 2 AUDIT*) — L'Assemblée Générale :

- comme suite et conséquence de la résolution qui précède,
- et connaissance prise de la candidature formulée par Monsieur Bernard BLANCHARD sur proposition du Conseil d'Administration,
- et après avoir pris acte de l'absence d'observation de l'AMF (*ou le cas échéant* « des observations formulées par l'AMF »),

nomme pour succéder à la Société 2 ET 2 AUDIT, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant et pour la durée restant à courir dudit mandat, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

Monsieur Bernard BLANCHARD domicilié professionnellement Parc d'Affaires Edonia, rue de la terre Victoria, bâtiment C, CS 46869 – 35768 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX.

**Quatorzième résolution** (*Pouvoirs pour formalités*). — L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à Monsieur Nicolas MARTINEAU comme à tout mandataire de son choix qui sera porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra, et d'une manière générale de faire tout le nécessaire.

## **Autre(s) projet(s) de résolution(s) déposé(s)**

art. R 225-71 à R 225-74 du Code de commerce

art. L 2323-67 du Code du travail

Nous vous rappelons que l'avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires du vendredi 8 avril 2011, soit plus de quarante-cinq (45) jours avant l'Assemblée Générale.

La parution de cet avis a fait courir le délai de vingt (20) jours calendaires durant lequel tout actionnaire de même que le Comité d'Entreprise, avait la faculté de requérir l'inscription de projet(s) de résolution(s) à l'ordre du jour de ladite Assemblée sous réserve du respect des conditions légales et réglementaires en vigueur.

Nous vous précisons que la Société n'a reçu aucune demande d'inscription de projet de résolution, ni de l'un quelconque des actionnaires, ni du Comité d'Entreprise.

## EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DU GROUPE ET CHIFFRES CLEFS

art. R 225-81 du Code de commerce

Le Conseil d'Administration du 4 avril 2011 a examiné les informations économiques et financières et a arrêté les comptes annuels et consolidés et son Rapport.

### Principaux indicateurs

Depuis le 1er septembre 2005, le périmètre de consolidation se limite à la Société Mère TECHNILINE et à sa filiale d'exploitation TECHNI CINE PHOT dont les chiffres clefs au 31 décembre 2010 sont les suivants :

en €	31.12.2010 (12 mois)	31.12.2009 (12 mois)
Chiffres d'Affaires	39.463.756	47.612.415
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	671.885	670.018
Autres produits d'exploitation	19.562	9.888
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>40.155.203</b>	<b>48.292.320</b>
Marchandises – achats	32.572.703	37.115.982
Marchandises – variation de stock	(653.663)	1.261.434
Autres achats et charges externes	4.259.607	4.621.502
Impôts, taxes et versements assimilés	913.512	1.566.141
Salaires et traitements	1.854.718	2.553.419
Charges sociales	850.908	1.049.290
Dotations aux amortissements	195.827	195.498
Dotations sur actif circulant	221.907	836.008
Autres charges d'exploitation	132.928	272.059
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>40.348.447</b>	<b>49.471.334</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(193.244)</b>	<b>(1.179.014)</b>
Produits financiers de participation	2.089	6.959
Produits financiers d'autres valeurs mobilières	283	744
Autres intérêts et produits assimilés	18.750	33.720
Reprises sur provisions et transferts de charges	10.821	106.345
Différences positives de change	84.883	119.525
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	/	1.327
<b>Produits financiers</b>	<b>116.826</b>	<b>268.621</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	/	10.821
Intérêts et charges assimilées	230.885	261.768
Différences négatives de change	140.388	152.274
<b>Charges financières</b>	<b>371.273</b>	<b>424.863</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(254.447)</b>	<b>(156.242)</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>(447.691)</b>	<b>(1.335.255)</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	/	2.667
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5.300	/
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>5.300</b>	<b>2.667</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	18.654	31.338
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	966	50.000
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>19.620</b>	<b>81.338</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(14.320)</b>	<b>(78.671)</b>
Participation des salariés aux résultats	/	/
Impôts sur les bénéfices	/	/
<b>Résultat net</b>	<b>(462.011)</b>	<b>(1.413.926)</b>
	<b>Perte</b>	<b>Perte</b>

Les grandes lignes du compte de résultat consolidé sont les suivantes :

en K€	31.12.2010 (12 mois)	31.12.2009 (12 mois)
Chiffres d'Affaires	39.464	47.612
Autres produits d'exploitation	692	684
Achats consommés	(31.918)	(38.379)
Charges de personnel	(2.706)	(3.602)
Autres charges d'exploitation	(4.194)	(4.616)
Impôts et taxes	(914)	(1.571)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(773)	(1.481)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(349)</b>	<b>(1.353)</b>
Charges et produits financiers	(289)	(252)
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>(638)</b>	<b>(1.605)</b>
Charges et produits exceptionnels	(14)	(79)
Impôts sur les résultats	(27)	(146)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(244)	(244)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>(923)</b>	<b>(1.782)</b>
	<b>Perte</b>	<b>Perte</b>

## Synthèse des résultats 2010

### *L'impact de la crise*

Les perspectives énoncées il y a plus d'un an quant à la poursuite de la crise se sont révélées exactes ; celle-ci s'est effectivement poursuivie tout au long de l'année 2010 et son impact s'est fait durement sentir sur le chiffre d'affaires qui accuse une baisse de 17 %.

La diminution du volume d'affaires concerne essentiellement les clients du secteur de la grande distribution.

La rigueur d'un tel contexte a été l'occasion de tester l'organisation du Groupe, ses forces et ses faiblesses.

### *Une réactivité significative*

Malgré la dégradation du chiffre d'affaires, la réactivité dont a fait preuve le Groupe a permis à la Société opérationnelle TECHNI CINE PHOT de conclure son exercice 2010 sans perdre un seul fournisseur ni un seul client important.

Cette performance résulte de la poursuite du travail relationnel avec les fournisseurs et des efforts tendant à renforcer la crédibilité du Groupe auprès de ses partenaires (tant fournisseurs que clients) :

- outre les grands axes stratégiques adoptés pour 2010 (stockage, appareils photo numériques, audiovisuel), le Groupe a complété son offre en cours d'exercice par les accessoires de téléphonie ;
- les liens avec les fournisseurs historiques (notamment Sandisk, quasiment « perdu » en 2009) ont été renforcés – la présence de ces fournisseurs au Salon de la Photo (Paris, du 4 au 8 novembre 2010) témoigne de cette valorisation.

Ces efforts ont permis d'aboutir à de belles actions commerciales au cours du second semestre 2010 : GE implanté chez AUCHAN, WACON chez LECLERC et AUCHAN.

Ainsi, malgré une concurrence accrue, la Société TECHNI CINE PHOT a acquis de nouvelles parts de marché dans la GMS.

L'exercice 2010 s'est conclu par un quatrième trimestre encourageant, marqué par l'aboutissement de nombreuses actions de *sourcing*.

Le portefeuille de marques s'est enrichi de cinq nouveaux constructeurs, ce qui conforte le positionnement et la force commerciale de TECHNI CINE PHOT.

Par ailleurs, le Groupe s'est attaché à créer et développer son chiffre d'affaires sur d'autres acteurs du e-business.

## **Evolution prévisible et perspectives pour 2011**

### ***Evolution prévisible et perspectives pour 2011***

Pour autant que la crise s'estompe, les perspectives commerciales sont meilleures.

Au-delà de ce contexte macroéconomique, et parmi les éléments sur lesquels le Groupe dispose d'une influence directe, nous constatons déjà que l'activité générée par les nouvelles marques issues du *sourcing* de 2010 est prometteuse avec des marges sur ventes accrues.

Ainsi nous poursuivrons le développement du *sourcing* pour appréhender de nouvelles marques à forte valeur ajoutée, tout en orientant nos efforts sur la pérennité de nos relations avec les grandes marques habituelles qui sont indispensables de part leur effet volumique.

### ***Evènements importants depuis le début de l'exercice 2011***

Les grandes manifestations professionnelles que sont le CES de LAS VEGAS et le SALON ASIATIQUE DE LA PHOTO de YOKOHAMA ont été riches en contacts prometteurs.

Les axes stratégiques de 2010 restent d'actualité. Il est toutefois prévu de parfaire l'organisation de la Société d'exploitation TECHNI CINE PHOT avec la venue d'un directeur marketing et d'un commercial au département « Photographie Professionnelle ».

### ***Evolution stratégique***

Nous nous attacherons à conforter notre position auprès des grandes enseignes et nous comptons sur le profil attractif de la Société pour intéresser des fournisseurs non représentés en France.

En outre, nous espérons beaucoup de la montée en puissance des accessoires de téléphonie amorcée en 2010.

## TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

art. R 225-81, R 225-83 et R 225-102 du Code de commerce

en €uro	exercice 2006 (12 mois)	exercice 2007 (12 mois)	exercice 2008 (12 mois)	exercice 2009 (12 mois)	exercice 2010 (12 mois)
<b>a) Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	5.963.403	5.963.413	5.963.413	5.963.413	5.963.413
Nombre d'actions	5.963.403	5.963.413	5.963.413	5.963.413	5.963.413
Nombre de BSA	1.611.873	1.611.858	-	-	-
<b>b) Résultat global des opérations effectuées</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	1.770.560	640.906	316.998	180.562	17.739
Bénéfice avant impôts, amortissements, provision et reprises (y compris provision pour investissement et réserve de participation)	565.367	541.085	383.302	(137.177)	(89.690)
Impôt sur les bénéfices	(197.374)	(39.014)	(405.017)	(118.612)	-
Bénéfice net	677.885	565.296	786.319	(24.516)	(89.690)
Montant des bénéfices distribués	596.340	477.074	-	-	-
<b>c) Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
Bénéfice après impôt et participation mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,12	0,10	0,13	(0,003)	(0,015)
Résultat net	0,11	0,09	0,13	(0,004)	(0,015)
Dividendes versés à chaque action	0,10	0,08	-	-	-
<b>d) Personnel</b>					
Nombre de salariés	25	0	0	0	0
Montant de la masse salariale	767.750	93.872	-	-	-
Montant versé au titre des avantages sociaux (sécurité social, prévoyance...)	337.363	40.051	-	-	-

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

art. R 225-84 du Code de commerce

### Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est à ce jour composé de quatre administrateurs, à savoir :

- Monsieur Nicolas MARTINEAU,
- Monsieur Emmanuel SANTIAGO,
- la Société PERFECTIS PRIVATE EQUITY représentée par Monsieur Gabriel FOSSORIER,
- Monsieur Hervé COURVOISIER.

### Choix de modalité d'exercice de la Direction Générale

Monsieur Nicolas MARTINEAU assume les fonctions de Président et de Directeur Général depuis le 23 décembre 2009.

### Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés en 2010

Vous trouverez ci-après un tableau synoptique des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au sein du Groupe et au sein d'autres entités.

<b>Nicolas MARTINEAU</b> <b>Administrateur – Président Directeur Général</b> Adresse professionnelle : 135, rue du Fossé Blanc – GENNEVILLIERS (92230) Détient directement 321.452 actions TECHNILINE	<b>Echéance du mandat</b> <b>2011</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

<b>Autres mandats et fonctions au sein du Groupe</b> TECHNI CINE PHOT	Président
<b>Autres mandats et fonctions en cours hors du Groupe</b> <i>Néant</i>	

<b>PERFECTIS PRIVATE EQUITY – M. Gabriel FOSSORIER</b> <b>Administrateur</b> Adresse professionnelle : 3, rue Paul Cézanne – 75008 PARIS Détient directement une action TECHNILINE	<b>Echéance du mandat</b> <b>2011</b>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

<b>Autres mandats et fonctions au sein du Groupe</b> <i>Néant</i>	
<b>Autres mandats et fonctions en cours hors du Groupe</b> <b>Perfectis Private Equity (représentée par M. Fossorier)</b> LOTHAR FINANCE	Administrateur
<b>M. Gabriel FOSSORIER</b> PERFECTIS PRIVATE EQUITY PERFECT HOME SAS, NEWTEC PACKAGING SAS, GB GESTION SAS	Président du Directoire Président du Conseil de Surveillance
FINANCIERE SAM SAS, FASIA INDUSTRIES SAS	Membre du Conseil de Surveillance

**Emmanuel SANTIAGO**

**Echéance du mandat**

**Administrateur**

**2011**

Adresse professionnelle : 135, rue du Fossé Blanc – GENNEVILLIERS (92230)  
Détient directement une action TECHNILINE

**Autres mandats et fonctions au sein du Groupe**

*Néant*

**Autres mandats et fonctions en cours hors du Groupe**

CVO – HELICO PRESTO - SARL CINE - SCI JEAN LEMAISTRE - SCI LA PETITE  
NOE - SCI KALYPSO - SCI THALIS - SCI TRINITY - SCI INFINITY - SCI KERBANGO  
SCI REALITY - SCI NOE D'ESTOLLES - SCI LES HESPERIDES - SCI CHATEAU DE  
LA GROULAIS - SCI LES OURSINS - SCI ARKAMYS - SCI PLAINE ST DENIS - SCI  
LES PORTES DE KERLANN - SCI LE SOLSTIS – SCI BAIE DES ANGES

Gérant

**Hervé COURVOISIER**

**Echéance du mandat**

**Administrateur (cooptation du 19 avril 2010 ratifiée le 8 juin 2010)**

**2015**

Détient directement 100 actions TECHNILINE

**Autres mandats et fonctions au sein du Groupe**

*Néant*

**Autres mandats et fonctions en cours hors du Groupe**

BRICORAMA

salarié chez ACTEMA  
CONSULTING SARL exerçant  
une activité de consulting  
auprès de la Direct° G<sup>ale</sup>

## **RENSEIGNEMENTS SUR LE(S) CANDIDAT(S) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

art. R 225-83, 5° du Code de commerce

L'ordre du jour comporte la proposition de renouvellement des trois Administrateurs suivants :

- Monsieur Nicolas MARTINEAU,
- Monsieur Emmanuel SANTIAGO,
- et la Société PERFECTIS PRIVATE EQUITY représenté par M. Gabriel FOSSORIER.

Vous trouverez ci-après les renseignements sur chacun des deux Administrateurs personnes physiques :

### ***M. Nicolas MARTINEAU***

#### *Références et activités professionnelles*

- Directeur Administratif et Financier.
- Diplômé de l'École Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers (ESCA – 1978).
- Il fut notamment Directeur Général Adjoint puis Directeur Administratif et Financier du Groupe PELLOUX, Société de gestion de Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI).
- En novembre 2001, il rejoint M. Emmanuel SANTIAGO au poste de Directeur Administratif et Financier du Groupe TECHNILINE.

#### *Autres emplois et fonctions occupés au sein du Groupe :*

- Président de la Société TECHNI CINE PHOT

### ***M. Emmanuel SANTIAGO***

#### *Références et activités professionnelles*

- Présidence de deux Groupes d'entreprises
- de 1986 à 1988 : Gérant d'Imacom (production et réalisation de programmes audiovisuels).
- de 1989 à 1999 : Président Directeur Général d'IEC (vente, location, maintenance de matériel audiovisuel professionnel) – société introduite sur le Second Marché en 1999.
- de 2001 à fin 2009 : Président Directeur Général de TECHNILINE (Techni Cine Phot – Photo Service July).

#### *Autres emplois et fonctions occupés au sein du Groupe :*

- néant.

## RENSEIGNEMENTS SUR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRESENTIS

art. L 820-3 du Code de Commerce

L'ordre du jour comporte en outre la proposition de nomination :

- de la Société ARPÈGE AUDITEURS LAURENT DHERBEY ET ASSOCIÉS en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire pour succéder à la Société CONSTANTIN ASSOCIÉS,
- de la Société SOLIS - L & M DHERBEY ET ASSOCIÉS en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant pour succéder au Cabinet CISANE,
- et de Monsieur Bernard BLANCHARD en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant pour succéder à la Société 2 ET 2 AUDIT elle-même accédant de plein droit au mandat de Commissaire aux comptes titulaire laissé vacant par Monsieur Gilles LE CORRE, démissionnaire.

Chacun des nouveaux Commissaires aux comptes presentis a porté à la connaissance des actionnaires les informations prescrites par l'article L 820-3 du Code de commerce ainsi qu'il suit :

### ***Société ARPÈGE AUDITEURS LAURENT DHERBEY ET ASSOCIÉS***

*« ARPEGE AUDITEURS Laurent DHERBEY et Associés, Société de commissariat aux comptes, est membre du groupe international ABSOLUCE qui n'a pas pour activité exclusive le contrôle légal des comptes et dont les membres ont un intérêt économique commun.*

*Au mieux de notre connaissance, nous vous informons que ARPEGE AUDITEURS Laurent DHERBEY et Associés n'a perçu de votre Société, au titre du dernier exercice et de l'exercice en cours, aucun honoraire au titre de prestations qui ne sont pas directement liées à la mission de commissaire aux comptes.*

*Chaque année, ainsi que le prescrit l'article L 820-3 du Code de commerce, nous vous transmettons le montant global des honoraires qui pourraient être versés aux membres du groupe et du réseau au titre de prestations qui ne sont pas directement liées à la mission de commissaire aux comptes par les personnes que vous contrôlez ou qui vous contrôlent au sens de l'article L 233-3 I et II du Code de commerce, afin d'être mis à disposition des adhérents au siège social.*

*Nous vous précisons que ARPEGE AUDITEURS Laurent DHERBEY et Associés ne tombe sous le coup d'aucune des incompatibilités ou interdictions prévues par les articles L 822-10, 11 et 13 du Code de commerce. »*

### ***Société SOLIS - L & M DHERBEY ET ASSOCIÉS***

*« SOLIS – L&M DHERBEY et Associés, Société de commissariat aux comptes, est membre du groupe international ABSOLUCE qui n'a pas pour activité exclusive le contrôle légal des comptes et dont les membres ont un intérêt économique commun.*

*Au mieux de notre connaissance, nous vous informons que SOLIS – L&M DHERBEY et Associés n'a perçu de votre Société, au titre du dernier exercice et de l'exercice en cours, aucun honoraire au titre de prestations qui ne sont pas directement liées à la mission de commissaire aux comptes.*

*Chaque année, ainsi que le prescrit l'article L 820-3 du Code de commerce, nous vous transmettons le montant global des honoraires qui pourraient être versés aux membres du groupe et du réseau au titre de prestations qui ne sont pas directement liées à la mission de commissaire aux comptes par les personnes que vous contrôlez ou qui vous contrôlent au sens de*

*l'article L 233-3 I et II du Code de commerce, afin d'être mis à disposition des adhérents au siège social.*

*Nous vous précisons que SOLIS – L&M DHERBEY et Associés ne tombe sous le coup d'aucune des incompatibilités ou interdictions prévues par les articles L 822-10, 11 et 13 du Code de commerce. »*

**Monsieur Bernard BLANCHARD**

*« Bernard BLANCHARD est membre du groupe international ABSOLUCE qui n'a pas pour activité exclusive le contrôle légal des comptes et dont les membres ont un intérêt économique commun.*

*Au mieux de notre connaissance, nous vous informons que Bernard BLANCHARD n'a perçu de votre Société, au titre du dernier exercice et de l'exercice en cours, aucun honoraire au titre de prestations qui ne sont pas directement liées à la mission de commissaire aux comptes.*

*Chaque année, ainsi que le prescrit l'article L 820-3 du Code de commerce, nous vous transmettrons le montant global des honoraires qui pourraient être versés à M. Bernard BLANCHARD et au réseau au titre de prestations qui ne sont pas directement liées à la mission de commissaire aux comptes par les personnes que vous contrôlez ou qui vous contrôlent au sens de l'article L 233-3 I et II du Code de commerce, afin d'être mis à disposition des adhérents au siège social.*

*Nous vous précisons que Bernard BLANCHARD ne tombe sous le coup d'aucune des incompatibilités ou interdictions prévues par les articles L 822-10, 11 et 13 du Code de commerce. »*

## COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE ?

### Conditions à remplir pour exercer votre droit de vote

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'action qu'il possède, peut prendre part à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée, les actionnaires devront justifier de cette qualité par l'enregistrement de leurs titres à leur nom (ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte s'ils n'ont pas leur domicile sur le territoire français) au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure (heure de Paris), soit le vendredi 20 mai 2011 à zéro heure (heure de Paris) :

- dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire Caceis Corporate Trust, ou
- dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier chez lequel leurs titres sont inscrits en compte.

#### **a- Si vous souhaitez assister à l'Assemblée Générale de TECHNILINE**

Pour faciliter l'accès à l'Assemblée Générale, il est recommandé à l'actionnaire de se munir, préalablement à la réunion, d'une carte d'admission qu'il pourra obtenir de la manière suivante :

- l'actionnaire au nominatif devra adresser sa demande à Caceis Corporate Trust à l'adresse mentionnée ci-dessous :

*Caceis Corporate Trust  
Services Assemblées Générales Centralisées  
14, rue Rouget-de-Lisle  
92862 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX 9  
Téléphone : 01.57.78.00.00.*

- l'actionnaire au porteur devra demander à son intermédiaire financier une attestation justifiant de sa qualité d'actionnaire à la date de la demande. L'intermédiaire se chargera alors de transmettre cette attestation à Caceis Corporate Trust qui fera parvenir à l'actionnaire une carte d'admission. Une attestation de participation délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission avant l'Assemblée Générale.

Le jour de l'Assemblée tout actionnaire devra justifier de sa qualité et de son identité lors des formalités d'enregistrement.

#### **b - Si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée Générale de TECHNILINE**

L'actionnaire ne pouvant être présent à l'Assemblée Générale peut exprimer son vote en se faisant représenter par un autre actionnaire ou son conjoint, soit en votant par correspondance, soit enfin en donnant pouvoir au Président.

Un formulaire unique comportant à la fois une formule de pouvoir et une formule de vote par correspondance sera tenu à la disposition des actionnaires au siège social.

L'actionnaire pourra également demander ce formulaire à l'établissement centralisateur Caceis Corporate Trust.

Toute demande de formulaire de vote par correspondance ou par procuration (formulaire unique) devra, pour être honorée, avoir été reçue par la Société (siège social) ou par Caceis Corporate Trust six jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Ce formulaire dûment rempli devra parvenir à la Société (siège social) ou à Caceis au moins trois jours avant la date de l'Assemblée.

**L'attestation de participation ainsi que le formulaire de vote par correspondance ou par procuration des actionnaires au porteur devront être adressés par les intermédiaires :**

- à la Société Techniline – 135, rue du Fossé Blanc – 92230 Gennevilliers ; ou
- Caceis Corporate Trust - Services Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget-de-Lisle - 92862 Issy-les-Moulineaux.

**c- Il est précisé que :**

- tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote, demandé sa carte d'admission ou sollicité une attestation de participation (article R 225-85 du Code de commerce) :

- ne peut plus choisir un autre mode de participation,

- à la possibilité de céder tout ou partie de ses actions. Cependant si la cession intervient avant le vendredi 20 mai 2011 à zéro heure (heure de Paris), la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire Caceis Corporate Trust et lui transmet les informations nécessaires. Aucune cession ni aucune opération réalisée après le vendredi 20 mai 2011 à zéro heure (heure de Paris), quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire ;

- aucun site visé à l'article R 225-61 du Code de commerce ne sera aménagé aux fins de participation et de vote par visioconférence ou par moyen de télécommunication, ces modalités n'ayant pas été retenues pour la réunion de l'Assemblée Générale.

## UTILISATION DU FORMULAIRE DE VOTE

Comment remplir le formulaire de vote unique ?

Pour un traitement efficace des formulaires, nous vous remercions de compléter vos coordonnées à l'emplacement marqué d'un **C** ou de vérifier si elles sont déjà inscrites.

### 1- Vous souhaitez participer à l'Assemblée Générale :

- cochez la case **A** en haut à gauche du formulaire
- dater et signer dans le cadre « date et signature »

### 2- Vous avez choisi de voter par correspondance ou de donner pouvoir :

- Etape 1 : cochez la case **B** « J'utilise le formulaire de vote par correspondance »
- Etape 2 : cochez la case « Je vote par correspondance »  
« Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale »  
ou « Je donne pouvoir à »
- Etape 3 :

« Je vote par correspondance »	« Je donne pouvoir au Président »	« Je donne pouvoir à »
<i>Les numéros correspondent à l'ordre des résolutions</i>	<i>Passez directement à l'étape 4</i>	<i>Indiquez les nom, prénom de votre conjoint ou de l'actionnaire qui vous représentera à l'Assemblée Générale</i>
a- pour voter <b>OUI</b> aux résolutions, <u>ne pas noircir les cases</u>		
b- pour voter <b>NON</b> ou s'abstenir sur certaines résolutions, noircir individuellement les cases correspondantes		

- Etape 4 : dater signer dans le cadre « date et signature ».

---

### Avis

Pour que ce formulaire soit pris en considération, il doit impérativement :

- être daté et signé dans le cadre « date et signature »,
- parvenir à l'établissement teneur de compte indiqué sur le formulaire, au plus tard le vendredi 20 mai 2011.



**TECHNILINE S.A.**

135, rue du Fossé Blanc  
92622 GENNEVILLIERS CEDEX  
Tél. : 01 40 10 55 55  
Fax : 01 40 10 17 27

**[www.technicinephot.com](http://www.technicinephot.com)**